



Compte-rendu/ POINT PRESSE DU MARDI 26 MAI 2009

I. Intervention de Dominique JUILLOT, Président du Conseil Forêt Bois

« Le Conseil Forêt Bois est l'interprofession à identifier comme interlocuteur principal, puisqu'elle regroupe et représente l'ensemble des fédérations de la filière Forêt-Bois. »

D.JUILLOT se réjouit de l'engagement fort pris aujourd'hui, au plus haut niveau de l'état, autour de la filière bois. La filière se satisfait de voir se développer une véritable politique de la forêt et du bois en France, territoire couvert à près de 30% par la forêt.

Partant du constat de la situation actuelle difficile (mais non exceptionnelle) que vit le secteur du bois, avec une baisse moyenne de 30% du chiffre d'affaire, D. JUILLOT se réjouit que les mesures annoncées dans le rapport PUECH prennent en compte le marché et l'offre.

Contrairement à beaucoup de rapports « placardisés », on constate avec satisfaction que le rapport PUECH se décline dans certaines mesures concrètes « *quelques-unes symboliques, quelques-unes fondamentales* ».

1/ Des mesures en faveur de l'usage du bois dans la construction et l'aménagement

- Développer le bois dans la construction, **multiplier par dix** le seuil minimum d'incorporation de bois dans les constructions.
- **Donner une impulsion aux collectivités** afin qu'elles engagent des **politiques de construction et rénovation en employant de plus en plus de bois dans les bâtiments et logements collectifs**. Cela implique qu'elles modifient en conséquence leurs plans d'urbanisme.

2/ La création d'un Fond d'Investissement Stratégique

Il doit inciter les grandes entreprises et groupes à participer au développement des unités de production de la première transformation. Ce fond doit permettre la modernisation des scieries et accompagner le développement des industries (panneaux, papier, cartons, etc.). Il s'agit d'un enjeu capital qui donnera aux industriels bois français des moyens pour utiliser la ressource.

D.JUILLOT revient sur les usages complémentaires (et non pas concurrentiels) du bois existants aujourd'hui : bois d'œuvre, bois d'industrie, et bois énergie, et manifeste son attachement au principe de « **hiérarchie des usages** ».

« *Plus on sortira du bois de la forêt, plus il y aura de bois pour tous ces usages* »

3/ Multiplier par trois le prix d'achat d'électricité issue de la biomasse forestière

Les différentes mesures prises jusqu'à aujourd'hui dans le domaine de l'électricité verte se sont montrées inefficaces. L'objectif aujourd'hui : **Produire à partir de la biomasse, 1/3 de cette énergie renouvelable.**

Le bois énergie doit donc être mis en avant, et le président de la FFPPC **Gérard BONTEMPS** prend la parole pour rappeler quelques déclarations du président de la République :

- le souhait de N. Sarkozy de « créer un comité de suivi interministériel pour l'ensemble de ces mesures ».
- La nécessité de récolter 21 millions de m³ de bois supplémentaires d'ici 2020.

D. JUILLOT insiste sur **la nécessité d'avoir un prix d'achat de l'énergie verte multipliée par trois, et non par deux**, si nous souhaitons que les projets sortent et qu'ils soient viables économiquement.

En conclusion, D. JUILLOT ajoute qu'il s'agit d'un « *formidable élan pour nous, une vraie dynamique même si nous devons rester vigilants.* »

II. Echanges avec la presse

Suite à ces déclarations a été engagée une série de questions formulées par la presse et auxquelles ont répondu plusieurs représentants de la filière :

Dominique JUILLOT, Président du Conseil Forêt Bois

Gérard BONTEMPS, Président de la Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose (FFPPC)

Laurent De SUTTER, Président de l'Union des Industries de Panneaux de Process (UIPP)

Laurent DENORMANDIE, Président de la Fédération Nationale du Bois (FNB)

LE MONITEUR :

Comment expliquez-vous la participation d'Eiffage¹ au fond d'investissement en faveur de la filière ?

D.JUILLOT :

Le groupe Eiffage, qui a réalisé un certain nombre d'ouvrage en bois, a comme d'autres grandes entreprises manifesté son intérêt pour participer à ce projet.

G.BONTEMPS :

D'autres grands groupes développent déjà une politique en faveur du bois-matériau et ont même parfois des filiales dédiées à la construction en ossature bois.

LE MONITEUR :

Pour répondre aux exigences du Grenelle les modes constructifs vont devoir évoluer

G.BONTEMPS :

Pour certains groupes, comme VINCI, le virage est déjà pris...

D.JUILLOT :

Depuis quelques années le travail de fond paye. L'implication des ces grands groupes pour le bois est une reconnaissance de la filière.

RECYCLAGE RECUPERATION :

Connaissez-vous l'échéance de la multiplication par 3 de l'utilisation du bois énergie dans la production d'électricité, et quel est le budget dédié pour atteindre cet objectif ?

D.JUILLOT :

Nous n'avons pas pour l'instant de budget fixé pour cela. Mais nous n'avons pas fait de demande de financement par action à mener. La priorité pour nous est de nous asseoir sur le long terme et de voir émerger des mesures réglementaires.

G.BONTEMPS :

En production d'énergie, les installations doivent se faire sur le long terme.

LES ECHOS :

Vous chiffrez le déficit de la filière à -30% de chiffre d'affaires. Sur quelle période constatez-vous ce déficit ? Quelles sont vos attentes et prévisions pour l'année 2009 ?

¹ Le Président N. Sarkozy a d'ores et déjà annoncé que le groupe Eiffage et le Crédit Agricole sont volontaires pour une participation.

D.JUILLOT :

Ce déficit est observé suite à la crise qui touche d'ailleurs tous les secteurs. La filière bois n'est pas une exception.

L. DENORMANDIE :

Plus précisément aujourd'hui la situation du marché du bois produit par les industries est la suivante :

- 50% va dans le Bâtiment
- 30% va à l'emballage
- 20% va à l'aménagement et aux négoce

Le recul de l'activité concerne tous ces secteurs confondus. Les mesures évoquées permettraient de relancer l'activité, mais malgré le souhait du gouvernement d'une mise en place concrète rapide, elle ne pourra pas être programmée avant l'automne prochain.

L. DE SUTTER :

La seule critique que nous pouvons formuler quant au rapport PUECH est son absence totale de prise en compte de l'Ameublement.

Par ailleurs il faut trouver les moyens d'organiser une hiérarchisation du bois, où le bois énergie doit trouver sa place.

L. DENORMANDIE :

L'enjeu est d'améliorer les parts de marché du bois dans la construction par rapport aux autres matériaux. Le développement de l'isolation par l'extérieur en est un exemple très concret. Cette démarche est accompagnée de mesures incitatives².

LES ECHOS :

Si les mesures entraînent une hausse de la demande, comment les entreprises vont-elles pouvoir répondre en termes de production et de traitement du bois ?

L. DENORMANDIE :

Le problème se situe au niveau de la production de résineux, qui est majoritairement utilisé pour les constructions à ossature bois. Aujourd'hui la France est négative en termes de production et nous devons importer beaucoup de bois.

L'objectif global est triple : récolter du bois sur pied, le transformer, et construire avec ce matériau.

En revanche, les 2/3 de la forêt, constitués de feuillus, sont sous-exploités. Il ne faut pas l'utiliser uniquement pour les papiers mais aussi pour le bois d'œuvre.

² « La réalisation d'une isolation extérieure ne créant ni surface, ni volume habitable, est exemptée de dépôt de permis de construire et soumise à une simple déclaration préalable prévue à l'article R421-17, comme le sont les travaux de ravalement et de modification d'aspect extérieur d'un bâtiment. » (cf. rapport Puech p.52)

USINE NOUVELLE :

Est-ce que la répartition du Fond d'Investissement ne risque pas de privilégier les grosses entreprises ?

D. JUILLLOT :

Il faudra être vigilant. Les massifs forestiers en France sont hétérogènes, avec des essences différentes. L'important est que la répartition des fonds couvre l'ensemble du territoire proportionnellement à la production et au traitement du bois.

Le tissu de petites et moyennes entreprises qui fait la particularité de la France est un atout, et il n'est pas souhaitable que les grosses entreprises englobent tout le processus de transformation.

L. DENORMANDIE :

Ce fond doit surtout se concentrer sur la 2^{ème} transformation. L'idée du rapporteur est ici de s'intéresser aux marchés, aux produits.

Ce qui nous manque aujourd'hui dans la construction bois ce sont des leaders qui travaillent en face des enseignes étrangères.

Grâce à des processus de deuxième génération le hêtre pourrait remplir les mêmes conditions que le bois exotique. Mais nous n'avons aucun acteur majeur compétent en France.

D. JUILLLOT :

Ajoutons qu'il est essentiel que les pouvoirs publics agissent contre les coupes illégales. Il faut traduire sur le plan législatif et dans l'affichage ces procédés illégaux.

III. Conclusion

L. DENORMANDIE a conclu ces échanges en précisant qu'aujourd'hui la filière prend en charge la totalité de la gestion et de l'entretien des forêts, et que celles-ci ne représentent aucune charge pour les collectivités. Si toutefois demain la filière n'était plus en mesure d'assurer économiquement ce rôle, les forêts (qui couvrent 30% du territoire) deviendraient à la charge des collectivités, ce qui représente une somme considérable.

L'obligation de résultat pour la filière est donc également un enjeu pour la société.